

Aperçu analytique sur la COVID-19 #4: Assistance consulaire et autre forme d'assistance pour les migrants et voyageurs bloqués

Comprendre les implications de la COVID-19 pour la migration & mobilité

Ces aperçus analytiques sur la COVID-19 ont pour but de présenter les dernières informations et analyses les plus récentes dans un contexte évoluant rapidement. Certaines thématiques peuvent être reprises au fur et à mesure que l'analyse se développe. Si vous désirez proposer un sujet, envoyez-nous un e-mail à research@iom.int.



Qu'est-ce que l'assistance consulaire?

En vertu de la [Convention de Vienne de 1963](#), les États ont convenu que d'autres États puissent établir des postes consulaires sur leur territoire. Ces postes consulaires prennent généralement la forme de consulats ou d'ambassades représentant les intérêts de leur État et ressortissants dans le pays de résidence.

Leurs [fonctions](#) consistent notamment à aider leurs ressortissants dans des situations d'urgence, telles que des situations de conflit ou de catastrophe ou lors de crises sanitaires comme la pandémie actuelle de COVID-19.



Le saviez-vous ?

En droit international, l'assistance consulaire est qualifiée de « [droit de l'État](#) ». Ainsi, même si les nationaux ont le droit de demander de l'aide, ils n'ont pas le droit de la recevoir. La question de savoir si une assistance consulaire sera fournie ou non et le type d'assistance dépendent en dernier ressort de l'État lui-même.

Qui peut bénéficier de l'assistance consulaire during la crise de COVID-19 ?

Les services consulaires sont limités au bénéfice des nationaux à l'étranger. Dans la pandémie actuelle de COVID-19, les services consulaires sont plus spécifiquement fournis aux ressortissants bloqués dans un autre pays en raison du nombre croissant de [restrictions de voyage](#) imposées par les pays et territoires pour contenir le virus.

Par conséquent, les services d'assistance consulaire se concentrent actuellement sur:

- ⇒ **touristes**; et
- ⇒ **migrants**, tels que les étudiants et les migrants ouvriers.

L'assistance consulaire ne concerne pas les réfugiés qui, par [définition](#), ne bénéficient pas de la protection de leur pays d'origine.

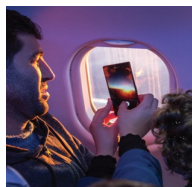
Quel type d'assistance est fourni pendant la crise de COVID-19 ?

Les services d'assistance consulaire varient d'un État à l'autre. Outre la délivrance de documents d'identité et de voyage, les services consulaires offrent [généralement](#) une assistance au rapatriement à leurs ressortissants bloqués à l'étranger sous deux formes principales:

- ⇒ **Assistance logistique**: incluant la provision d'informations aux touristes et migrants sur la façon de retourner dans leur pays d'origine et leur rapatriement effectif organisé par leur pays.
- ⇒ **Assistance financière**: aide financière fournie par le pays d'origine aux touristes et migrants qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour voyager, parfois sous la forme d'un [prêt](#) que les particuliers devront rembourser par la suite.

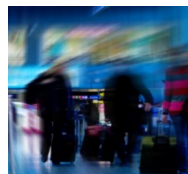
Le rôle de la technologie dans l'assistance consulaire aux ressortissants bloqués

Certains pays se servent de la technologie numérique pour que leurs autorités consulaires entrent en contact avec leurs ressortissants et leur fournissent les informations nécessaires au milieu de la crise de COVID-19.



La [Belgique](#) et la [France](#) ont par exemple mis en place une plateforme en ligne où les ressortissants doivent s'inscrire, tandis que la [Slovaquie](#) offre un service de géolocalisation de ses ressortissants via la carte SIM de leur téléphone.

Plan stratégique mondial de préparation et de réponse de l'OIM



Le [Plan stratégique mondial de préparation et de réponse de l'OIM à la COVID-19](#) lance un appel de 499,4 millions de dollars pour aider l'Organisation à répondre aux besoins supplémentaires résultant de la pandémie actuelle.

En ce qui concerne l'assistance consulaire, l'OIM soutient les États dans le développement d'orientations et d'assistance opérationnelles pour les activités consulaires d'urgence et de



Au-delà de l'assistance consulaire

Les [272 millions de migrants internationaux](#) dans le monde ne demanderont bien-sûr pas tous une assistance consulaire pour leur rapatriement. Les Ministères des Affaires Étrangères de nombreux pays ont publié des avis sur la COVID-19 et les restrictions de voyage pour aider leurs citoyens à l'étranger. Dans le cadre de son engagement à assurer le bien-être de ses citoyens, le [département des Affaires étrangères](#) des Philippines suit également le nombre de cas de COVID-19 parmi les philippins à l'étranger.

Compte tenu des restrictions de voyage et de la fermeture des frontières, certains pays aident également les migrants et les touristes présents sur leur territoire au travers de renouvellement/prolongation (gratuit/e) de leur visa. C'est le cas en [Inde](#) et au [Qatar](#). Le [Portugal](#) a annoncé la régularisation de tous les migrants qui avaient précédemment demandé un permis de séjour afin de garantir qu'ils auront accès aux soins de santé et à un soutien financier pendant la pandémie.

Des groupes de défense des droits des migrants aident également les migrants, notamment en partageant des informations via les réseaux sociaux. La Mission Asie-Pacifique pour les Migrants a par exemple créé une page Facebook [COVID Migrant Monitor](#) pour informer les migrants sur les restrictions de voyage, les réponses du gouvernement à la COVID-19 et les initiatives de groupes de migrants.

Cet aperçu analytique sur la COVID-19 est produit par la [Division de la recherche de l'OIM](#) (research@iom.int). Cette traduction non-officielle a été faite par le Bureau de l'OIM à Abidjan, Côte d'Ivoire.

Clause de non-responsabilité: Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'OIM. Le matériel inclus et présenté n'implique pas l'expression d'une quelconque opinion par l'OIM, ses membres ou partenaires.